Projet de parc éolien de Saint Médard d'Aunis (17)

Demande d'Autorisation Environnementale

Pièce 2
Etude d'impact du projet sur la santé et l'environnement

2c - Résumé non technique



Novembre 2020

Demandeu

SARL Ferme éolienne de Saint Médard d'Aunis Rédacteur

SETUP-Environnement 21 rue Joseph Philippon 14 000 CAEN Tél. 02 31 44 74 71



		Sommaire	
1	Préaml	bule 2	
1.1	. Descri	iption sommaire du projet	2
1,2	. Rédact	cteurs de l'étude	4
2	Définit	tion des aires d'étude 4	
3	Etat ac	ctuel de l'environnement 5	
3.1	. Présen	ntation physique du site	5
	3.1.1	Situation géographique, description du site et ses abords	5
	3.1.2	Topographie	5
	3.1.3	Sols et sous-sols	5
	3.1.4	Hydrologie et hydrographie	5
	3.1.5	Qualité de l'air	6
	3.1.6	Climat	6
3.2	Présen	ntation du milieu naturei	6
	3.2.1	Flore et habitats	6
	3.2.2	Avifaune (= Oiseaux)	6
	3,2,3	Chiroptères (= Chauves-souris)	6
	3.2.5	Autres groupes animaux	7
3.3	Conte	exte humain	7
	3.3.1	Patrimoine culturel	7
	3.3.2	Urbanisme	7
	3.3. 3	Risques naturels et technologiques	7
	3.3.4	Servitudes et infrastructures	7
	3.3.5	Acoustique	7
3,4	Le pay	ysage	8
	3.4.1	Aire d'étude éloignée	8
	3,4,2	Aire d'étude rapprochée	8
	3,4.3	Aire d'étude immédiate	8
	3.4.4	Visibilités, covisibilités et intervisibilités	8
	<i>3.4.</i> 5	Mitage	8
	3.4.6	Paysages emblématiques et/ou d'intérêt	8
4	Impact	t après mesures 9	
4.1	Milleu	u physique	9
4.2	Milieu	u naturel	10

4.3 Contexte humain4.4 Le paysage

Page | 1

12

15

1 Préambule

1.1 Description sommaire du projet

La Ferme éolienne de Saint Médard d'Aunis souhaite aménager un parc éolien sur une partie du territoire de la commune de Saint Médard d'Aunis (département de Charente Maritime, 17) en vue de produire de l'énergie électrique. Le site d'étude se situe uniquement sur cette commune (partie l'Est), dans la partie Nord du département et Nord-Ouest de la région Nouvelle Aquitaine, à environ 13 kilomètres à vol d'oiseau du centre de La Rochelle (à l'Ouest) comme l'illustre la Figure 1.

Le projet concerne l'implantation de 4 éoliennes, d'une puissance unitaire prévisionnelle de 3,0 MW (Mégawatt), et d'un poste de livraison dans la partie Est de la commune de Saint Médard d'Aunis. La demande d'autorisation environnementale est déposée pour l'éolienne N117 de Nordex :

	N117
Constructeur	NORDEX
Hauteur au moyeu	84 m à 91 m
Diamètre du rotor	116,8 m
Longueur de pale	57,3 m
Hauteur bout de pale	142,4 m à 149,4 m
Puissance	3,0 MW

Le projet inclut (i) la mise en place d'un local technique pour le comptage et la livraison de l'énergie (poste de livraison) sur le réseau électrique public de distribution, (ii) la réalisation d'un câblage souterrain, (iii) la réalisation de plateformes de montage, ainsi que (iv) des renforcements et/ou réalisations de chemins d'accès. e projet se situe sur des parcelles agricoles en culture.

La production des éoliennes atteindra environ 28 788 MWh par an, soit la consommation électrique domestique d'environ 10 468 personnes (base de 2,75 MWh par personne et par foyer de 4 personnes selon Eurostat/INSEE/RTE – 2011), correspondant à un fonctionnement de 2 399 h sur l'année.

Le demandeur de l'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation de ce parc éolien est la SARL Ferme éolienne de Saint Médard d'Aunis, dont le siège social est sise Le Triade II, Parc d'Activités Millénaire II, 215 rue Samuel Morse CS 20756 34 967 Montpellier CEDEX 2, et dont le numéro d'immatriculation est le 841 758 857 R.C.S. MONTELLIER.



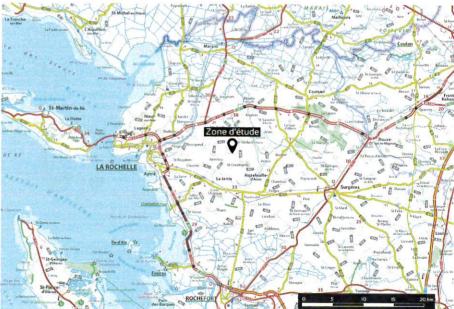


Figure 1- Cartes de localisation du projet

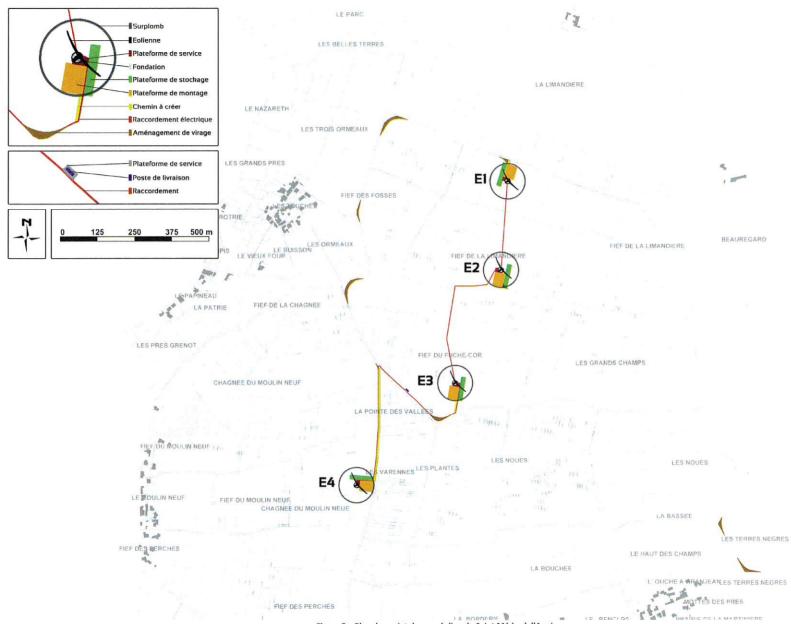


Figure 2 – Plan du projet de parc éolien de Saint Médard d'Aunis

1.2 Rédacteurs de l'étude

SETUP-Environnement

Adresse: 21 rue Joseph Philippon

14 000 Caen



Auteurs: J.-C. Hervé-Commereuc - Chef de projet

V. Torcheux - Ecologue environnementaliste

S. Gardie - Paysagiste

Rédaction de l'étude d'impact (hors thématiques ci-dessous)

CERA Environnement - Agence Atlantique

Adresse: 90 rue des Mésanges, Lotissement le Rulé

79360 Beauvoir-sur-Niort



Auteurs: Aymeric Legrand - Ingénieur écologue ornithologue

Ludivine Cazin - Ingénieur écologue ornithologue

chiroptérologue

Adeline Grosjean - Ingénieur écologue ornithologue

chiroptérologue

Luc Richard - Ingénieur écologue botaniste

phytosociologue

Benoît Rochelet-Ingénieur écologue mammalogiste

Herpétologiste entomologiste

Théo Jarri - Ingénieur cartographe sigiste

Etudes naturalistes (habitats - Faune-Flore)

VENATECH Ingénierie acoustique | Agence Lorraine

Adresse: 23 Boulevard de l'Europe

54 503 Vandoeuvre-Lès-Nancy



Auteurs: Thomas Benoist - Acousticien (Rédaction)

Léo Nicoulin - Technicien acousticien (Mesurage)

Mesure de bruit résiduel et caractérisation du bruit émis dans l'environnement

2 Définition des aires d'étude

Trois aires d'étude ont été définies :

U L'aire d'étude immédiate

Cette aire d'étude est définie par le porteur de projet (cf. Figure 3) en accord avec les bureaux d'études. Elle correspond à l'emprise sur laquelle est plus particulièrement étudiée la faisabilité du projet et sur laquelle devront être déterminés finement les impacts d'un éventuel projet éolien (en matière d'occupation du sol, d'atteinte à la trame végétale, d'impacts du chantier...).

L'aire d'étude rapprochée

Dans cette aire d'étude sont étudiés les éléments de paysage concernés directement ou indirectement par les aménagements. Il doit plus particulièrement y être mené l'étude des perceptions visuelles et sociales du "paysage quotidien" depuis les zones habitées proches ou fréquentées de la zone d'étude du projet. Cette zone s'étend dans un rayon d'environ 6 à 10 km autour du projet. Considérant les caractéristiques paysagères du site dans lequel s'inscrit le projet, il a été décidé de tracer un périmètre (cf. Figure 3) s'inscrivant dans cette zone de 6 à 10 kilomètres et s'appuyant sur les grands éléments paysagers (relief, boisements). Par ailleurs, cette aire d'étude constitue une zone de proximité du projet importante dans l'analyse des impacts sur les autres thématiques (monuments historiques, aspect liés aux trames verte et bleue...) constituant un repère d'éloignement du projet.

L'aire d'étude éloignée

Celle-ci s'étend environ dans un rayon de 10 à 20 km autour du projet. Elle définit l'environnement large du projet, zone potentielle d'impact du projet. Les zones d'intervisibilité, les impacts avec les éléments remarquables (monuments historiques, sites remarquables d'un point de vue paysager, autres parcs éoliens), les éléments de grand paysage (unités paysagères) et les vues par rapport à des sites fréquentés (autoroutes, agglomérations). Une aire d'étude de 18 kilomètres a été retenue, avec une extension pour intégrer la totalité de la Ville de la Rochelle et ses abords (cf. Figure 3).

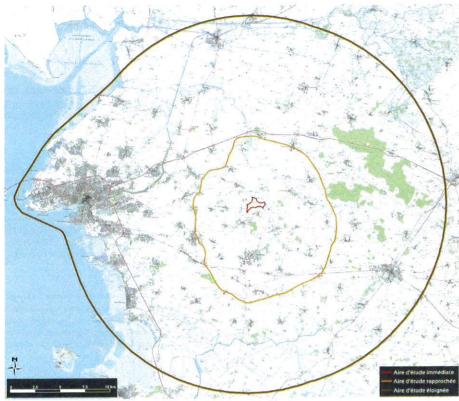


Figure 3 - Carte des aires d'étude

3 Etat actuel de l'environnement

3.1 Présentation physique du site

3.1.1 Situation géographique, description du site et ses abords

L'aire d'étude immédiate se situe dans la région Nouvelle Aquitaine, dans le département de Charente maritime, sur une partie du territoire de la commune de Saint Médard d'Aunis, appartenant à la communauté d'agglomération de la Rochelle. L'aire d'étude immédiate est plus précisément localisée à l'Est de la commune de Saint Médard d'Aunis. L'aire d'étude immédiate s'inscrit entre les hameaux les Touches et la Martinière, dans une zone agricole située à proximité des lieux-dits Bois de Beauregard, Fief de la Limandière, Juche-Cirs, Chagnée du Moulin Neuf, Les Varennes, Les Perches.

La commune se situe en au Nord-Ouest du département de Charente maritime et appartient d'un point de vue administratif à l'arrondissement de La Rochelle et au canton de La Jarrie.

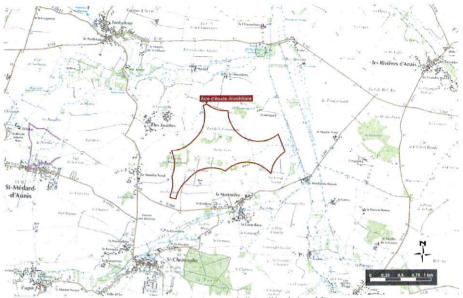


Figure 4 – Carte de situation de l'aire d'étude immédiate

3.1.2 Topographie

Les différentes aires d'études sont concernées par les trois entités géomorphologiques caractérisant le Bassin Aquitain : un pays de basses plateformes calcaires, un contact entre un bassin sédimentaire et un massif ancien et des zones d'interpénétration des terres et des mers.

3.1.3 Sols et sous-sols

L'aire d'étude éloignée s'inscrit dans le Bassin Aquitain qui est établi sur le socle cristallophyllien aplani. Il possède la forme d'un entonnoir ouvert sur l'océan Atlantique. Les couches affleurantes au niveau de l'aire d'étude immédiate et ses abords sont composées de calcaires argileux, de calcaires à Térébratules, calcaires de la Pallice, calcaires à *Nerinea* et *Montlivaltia* et Calcaire d'Aytré, et plus localement de colluvions argilo-calcaires et alluvions fluviatiles récentes.

3.1.4 Hydrologie et hydrographie

L'aire d'étude éloignée intercepte trois grands bassins versants, dont celui du bassin côtier du Val de Loire fortement anthropisé et essentiellement drainé de petits cours d'eau alimentant des canaux se jetant en baie de l'Aiguillon. L'aire d'étude immédiate se partage entre les sous-bassins versants du Ruisseau le Machet (Nord) et du ruisseau Saint-Christophe (Sud), tous deux affluents d'un premier canal, le Virson, qui draine le marais de Fraise et le marais communal d'Anais, avant d'alimenter le Canal du Curé. Ce dernier traverse une partie du Marais poitevin avant de se jeter dans l'estuaire de la Sèvre mortaise au niveau de la Baie de l'Aiguillon. L'aire d'étude immédiate

s'inscrit de plus dans le territoire couvert par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sèvre niortaise et Marais poitevin.

3.1.5 Qualité de l'air

Aucune station de mesure de la qualité de l'air n'existe à proximité du site d'étude. Le contexte agricole et l'absence d'activités industrielles proches de l'aire d'étude immédiate rendent peu plausibles une quelconque altération de la qualité de l'air.

3.1.6 Climat

On note une faible amplitude inter-mensuelle des précipitations. Les températures sont douces toute l'année, conformément aux caractéristiques des climats tempérés. Les hivers, plutôt cléments, ont des températures minimales supérieures à 0°C, tandis que les étés sont relativement marqués, avec des températures moyennes maximales se situant autour de 24°C. Les vents dominants sont majoritairement de direction d'Ouest à Sud-Sud-Ouest et Nord à Est-Nord-Est.

3.2 Présentation du milieu naturel

3.2.1 Flore et habitats

Le projet de parc éolien se situe dans le paysage d'openfield de la « plaine d'Aunis ». Il s'établit dans un secteur dominé principalement par de grandes parcelles de cultures intensives où, au-delà de quelques boisements épars, c'est la présence d'un ensemble inondable de prairies et boisements éclatés qui a permis de conserver des enjeux botaniques.

Au sein de cet ensemble diversifié de prairies, fruticées et boisements, se trouvent plusieurs parcelles de prairies extensives de fauche, potentiellement rattachables à l'habitat d'intérêt communautaire UE 6510 « Pelouses maigres de fauche de basse altitude ». L'inventaire de la flore a permis de répertorier 195 espèces. Parmi ces espèces aucune ne présente de statut de protection (liste européenne, nationale ou régionale). Toutefois, on notera la présence :

- d'une espèce déterminante pour l'ancienne région Poitou-Charentes : la Germandrée des marais (Teucrium scordium subsp.scordioides),
- d'une espèce inscrite comme « à surveiller » dans le Plan national d'actions en faveur des plantes messicoles : la Calepine irrégulière (Calepina irregularis),
- d'une espèce déterminante en Charente-Maritime : le Gouet tâcheté (Arum maculatum).
- de deux autres espèces déterminantes dans d'autres départements de l'ancienne région Poitou-Charentes
 : l'Ophrys bécasse (Ophrys scolopax) et le Xéranthème fétide (Xeranthemum cylindraceum).

Parmi ces cinq espèces, seuls la Calepine irrégulière et le Gouet tâcheté n'ont pas été observés dans les prairies extensives de fauche ; le Gouet tâcheté est une espèce forestière.

L'étude pédologique a mis en évidence la présence d'une zone humide potentielle au niveau du vallon « Les Noues ».

Les enjeux et sensibilités de la ZIP restent néanmoins relativement restreints et cantonnés aux habitats naturels les moins artificialisés : boisements et prairies.

3.2.2 Avifaune (= Oiseaux)

La ZIP présente des enjeux faunistiques localisés en raison de l'occupation du sol largement dominée par les cultures intensives. Les milieux accueillant l'essentiel de la biodiversité se localisent en lisière Sud de la ZIP (fond inondable de « les Noues » et petit parcellaire diversifié de « les Varennes »), et plus ponctuellement au droit des bosquets de la partie centrale et nord de la ZIP. Ce secteur présente une richesse spécifique intéressante avec un total de 82 espèces d'oiseaux identifiées.

La grande majorité des espèces observées sur le site est nicheuse ou nicheuse potentielle (62 espèces sur 82 soit 75,61 %) avec 45 espèces sédentaires (présentes toute l'année sur le secteur ou ses alentours) et 17 espèces nicheuses migratrices (présentes principalement pendant la période de reproduction et de manière temporaire en dehors de cette période). En dehors de la période de nidification, certaines espèces sédentaires voient leurs effectifs grossir en période de migration et d'hivernage par des contingents d'oiseaux venus de régions plus nordiques ou en raison de regroupements d'individus (ex : Alouette des champs, Étourneau sansonnet, Corvidés, Turdidés et certains Fringillidés comme le Pinson des arbres ou la Linotte mélodieuse).

Parmi les 20 espèces restantes, le Traquet motteux, le Bruant des roseaux, le Rougequeue à front blanc et le Pinson du Nord ont été vus en stationnement migratoire, tandis que la Mouette rieuse, les Goélands argenté, brun et leucophée, le Vanneau huppé ou encore le Héron cendré et le Grand cormoran ne font que transiter sur la zone. La Bondrée apivore a quant à elle été aperçue en migration active au cours de la période postnuptiale.

Le Faucon émerillon, le Pipit farlouse et le Pigeon colombin fréquentent la zone en hiver, temporairement ou bien pour y passer toute la mauvaise saison.

Les enjeux ornithologiques du site concernent principalement 7 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, menacées au niveau européen et inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ». Sur le site, 1 de ces espèces est nicheuse sédentaire, 3 sont des espèces migratrices potentiellement nicheuses, 1 hiverne sur le site et les deux dernières sont strictement migratrices mais peuvent éventuellement faire halte sur la ZIP (repos, allmentation...).

Les enjeux en période de transit sont donc globalement faibles, hormis pour Les rassemblements d'Œdicnèmes en stationnement automnal.

3.2.3 Chiroptères (= Chauves-souris)

Le secteur d'implantation du projet est une zone possédant des enjeux non-négligeables pour les chiroptères, avec notamment la présence de bocages conservés et de plusieurs boisements, en lien avec un réseau hydraulique. 21 espèces sur les 24 que compte la Charente-Maritime ont été recensées dans le rayon de 20 km autour de la ZIP selon les données associatives, ce qui constitue une belle diversité.

Parmi ces espèces, 8 sont jugées sensibles au risque de collision :

- enjeux modéré à forts : la pipistrelle commune.
- enjeux modérés : la Noctule commune,
- enjeux modérés à faibles : la sérotine commune, la Noctule de Leisler,, la pipistrelle de Kuhl,
- enjeux faibles : le Vespère de Savi,
- enjeux faibles à très faibles : la Barbastelle d'Europe, le Petit rhinolophe, l'Oreillard gris.

Présence de 28 colonies de parturition dans le rayon de 20km, dont l'ancienne briqueterie de la commune de La Grève-sur-Mignon qui est un site majeur.

Présence en hauteur d'espèces sensibles au risque de collision : Noctule commune, Noctule de Leisler, Sérotine commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius.

3.2.5 Autres groupes animaux

La ZIP présente des enjeux faunistiques localisés en raison de l'occupation du sol largement dominée par les cultures intensives. Les milieux accueillant l'essentiel de la biodiversité se localisent en lisière Sud de la ZIP (fond inondable de « les Noues » et petit parcellaire diversifié de « les Varennes »), et plus ponctuellement au droit des bosquets de la partie centrale et nord de la ZIP.

Six espèces bénéficient d'une protection nationale : Hérisson d'Europe, Lézard des murailles, Lézard à deux raies, Couleuvre verte et jaune, Grenouille agile, Triton palmé.

3.3 Contexte humain

3.3.1 Patrimoine culturel

Aucun site archéologique n'est signalé au sein de l'aire d'étude immédiate. Une zone de présomption de prescription archéologique est toutefois interceptée par l'extrémité Sud-Ouest de l'aire d'étude immédiate.

Le secteur d'étude comptabilise 323 monuments historiques dont 41 monuments classés et 282 monuments inscrits. L'aire d'étude éloignée et la ville de la Rochelle concentrent la grande majorité des monuments (respectivement 99,4% et 99%). Le secteur d'étude compte 6 sites classés (dont un dans l'aire d'étude rapprochée) et 7 sites inscrits (tous dans l'aire d'étude éloignée). Par ailleurs, l'aire d'étude éloignée ne compte aucun site du patrimoine mondiale de l'UNESCO, aucune ZPPAUP, aucune AVAP, ni aucune site bénéficiant d'un éventuel Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

3.3.2 Urbanisme

La commune de Saint-Médard d'Aunis dispose d'un plan local d'urbanisme (septembre 2015) s'appliquant sur son territoire. L'aire d'étude immédiate est localisée en zone A (agricole) du PLU.

3.3.3 Risques naturels et technologiques

3.3.3.1 Les risques naturels

Une petite zone inondable est à signaler de part et d'autre d'une haie dans l'extrémité Est de l'aire d'étude immédiate, et seule sa bordure se situe en zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe (quelques zones potentiellement sujettes à des inondations de cave). L'emprise de l'aire d'étude immédiate se situe en dehors des zones soumises à un aléa retrait/gonflement d'argiles.

La commune de Saint Médard d'Aunis n'est par ailleurs pas soumise à d'autres types de risques liés à des mouvements de terrain. Elle se situe par ailleurs en zone de sismicité 3 (risque modéré). Elle est soumise (comme l'ensemble du territoire national) au risque climatique (tempêtes, foudre, sécheresse...).

3.3.3.2 Les risques technologiques

L'aire d'étude immédiate et ses abords ne sont concernés par aucun site ou sol pollué, ni aucune activité industrielle ancienne.

L'ICPE soumise à autorisation ou enregistrement la plus proche se situe à 5 km (activité de rabotage et de finition du bois) et aucun établissement SEVESO n'est recensé dans un rayon de 10 km. 21 ICPE se situent dans un rayon de 10 kilomètres, dont trois parcs éoliens.

L'aire d'étude immédiate n'est concernée par aucun éventuel risque industriel majeur et ne fait donc l'objet d'aucun Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT) approuvé ou en cours d'élaboration, ni aucun Plan Particulier d'Intervention. Aucune installation nucléaire n'existe dans un rayon de 10 kilomètres.

3.3.4 Servitudes et infrastructures

Aucune route départementale ne traverse ou ne borde l'aire d'étude immédiate. Les plus proches sont les RD64E et RD64 (à respectivement 120 et 300 mètres) qui comptent un trafic moyen journalier faible (respectivement 353 véhicule par jour en moyenne dont 3% de poids lourds et 53 véhicules dont 1,3% de poids lourds).

Concernant l'aviation, la zone est couverte par des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de La Rochelle - Ile de Ré et se situe sous la zone réglementée LF-R 49 A1 Cognac de l'aviation militaire.

Aucune ligne électrique HTA aérienne ne traverse ni ne borde l'aire d'étude immédiate.

Concernant les télécommunications, l'aire d'étude n'est pas concernée par d'éventuelles servitudes ou faisceaux hertziens, hormis une servitude radioélectrique de type PT2LH de France Télécom. L'aire d'étude immédiate se situe également en dehors de toute servitude liée à la sécurité (servitudes radioélectriques gérées par le Ministère de l'intérieur ou radar Météo France).

L'aire d'étude immédiate se situe au sein d'un périmètre de protection éloigné des captages AEP de Fraise et Bois Boulard.

3.3.5 Acoustique

L'aire d'étude immédiate se situe dans un secteur agricole/boisé, à l'écart des zones habitées. Les seules éventuelle sources de bruit non naturelles proviennent du trafic sur les voies proches, des activités agricoles ou du vent dans le feuillage.

3.4 Le paysage

3.4.1 Aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée est située sur plusieurs régions naturelles | la plaine alluviale du marais Poitevin dans la partie Nord, le plateau d'Aunis dans la partie centrale et la plaine alluviale du marais de Rochefort dans la partie Sud. Le plateau d'Aunis occupe environ les 2/3 de la superficie de l'aire d'étude éloignée.

La perception est faible à moyenne depuis les principales agglomérations. En l'absence de dénivelés marqués, malgré de nombreux petits boisements haies et éléments bâtis présents sur le plateau, les vues lointaines depuis les axes routiers relèvent d'un enjeu fort dans la partie Nord, fort à moyen dans la partie Ouest et moyen à fort dans la partie Sud. Nord, L'enjeu est d'autant plus important dans les secteurs de marais où l'espace est ouvert et ne présente que très peu de filtres. La partie Est révèle un nombre plus important de surfaces boisées, elle abrite également les boisements les plus importants présents dans l'aire d'étude éloignée.

3.4.2 Aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée est presque entièrement située dans l'unité paysagère de la plaine d'Aunis. Le relief est peu parqué voir très plat. Les altitudes oscillent entre 10 et 70 m.

Les parties Ouest, Sud et Est proches de l'aire d'étude immédiate comptent quelques boisements de tailles très diverses. La partie Nord également mais dans une moindre mesure. Les boisements peuvent être présents sur le plateau mais sont plus nombreux le long des cours d'eau dans les vallées et valons à la topographie peu marquée.

De nombreux bourgs et hameaux sont présents au sein de cette aire d'étude. Les enjeux sont forts sur ce territoire au paysage ouvert.

3.4.3 Aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate est quelques des cultures quelques boisements et lande. Quelques haies subsistent sur ce plateau dégagé et ouvert. Aucun Monument Historique n'est recensé dans l'aire d'étude immédiate.

3.4.4 Visibilités, covisibilités et intervisibilités

L'aire d'étude éloignée comptabllise 4 parcs éoliens en services ou autorisés pour un total de 19 machines. Viennent s'y ajouter 4 parcs en instructions pour un total de 31 machines. Des enjeux de covisibilité sont donc évidents, de même que des enjeux d'intervisibilité avec certains Monuments Historiques ou sites inscrits depuis les aires d'étude rapprochée et éloignée.

3.4.5 Mitage

On dénombre la présence potentielle de 8 parcs pour un total de 50 machines. Il s'interpose entre deux secteurs préférentiels du développement de l'éolien dans la partle Nord-Ouest du département de Charente Maritime. Il est isolé dans un rayon entre 5 km et 7 km. Il représente un nouveau secteur de développement de l'éolien pouvant représenter le trait d'union entre le secteur Nord et le secteur Sud. L'éloignement atténue les visibilités sur les éoliennes et les intervisibilités avec les autres parcs. Cependant le parc reste perçu comme une entité à part entière, La différence de plan avec les autres parcs reste perceptible même avec l'éloignement.

3.4.6 Paysages emblématiques et/ou d'intérêt

Les situations sont très ouvertes dans l'ensemble de l'aire d'étude. Quelques boséments caractérisent les abords de l'aire d'étude immédiate sans réelle incidence pour limiter l'Impact visuel.

Critères		Enjeux et contextes	Recommandations		Impacts	Mesures et impacts après mesu	ires
Chiroptères	Moyen	Le secteur d'implantation du projet est une zone possédant des enjeux non- négligeables pour les chiroptères, avec notamment la présence de bocages conservés et de plusieurs boisements, en lien avec un réseau hydraulique. 21 espèces sur les 24 que compte la Charente-Maritime ont été recensées dans le rayon de 20 km autour de la ZIP selon les données associatives, ce qui constitue une belle diversité. Parmi ces espèces, 8 sont jugées sensibles au risque de collision. Présence de 28 colonies de parturition dans le rayon de 20km, dont l'ancienne briqueterie de la commune de La Grève-sur-Mignon qui est un site majeur. Présence en hauteur d'espèces sensibles au risque de collision: Noctule commune, Noctule de Leisler, Sérotine commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius.	Réalisation des travaux (arrachage éventuel de haies/boisements, élagage) endehors des périodes de reproduction et d'hibernation des chiroptères Implantation des éoliennes à plus de 200 mètres en bout de pale des lisières boisées Mise en place d'un bridage conditionnel adapté pour les éoliennes potentiellement impactantes (millieux sensibles, distance aux lisières <200m)	Modéré	 Risque de destruction de milieux favorables aux chiroptères (gîtes potentiels) lors des travaux Risque de mortalité par collision d'individus avec les pales 	EVIT n°1: Choix de l'implantation du parc et des voies d'accès EVIT n°2: Balisage de protection de la végétation et des lisières arborées lors des travaux de chantier REDUC n°1: Adaptation des périodes de travaux de construction et de démantèlement en fonction du calendrier des espèces REDUC n°2: Arrêt conditionnel des éoliennes la nuit pendant la période d'activité de vol à risque pour les chauves-souris SUIV n°2: Suivi environnemental ICPE post-implantation de l'activité des chauves-souris SUIV n°3: Suivi environnemental ICPE post-implantation de la mortalité des chauves-souris et des oiseaux SUIV n°5: Suivi environnemental des habitats	Fail
Avifaune	Moyen à fort	Le site d'étude est marqué par une agriculture intensive, avec quelques éléments bocagers résiduels aujourd'hui morcelés. La ZIP en elle-même est pauvre en milieux humides, toutefois sa proximité avec la vallée du Traquenard peut entraîner sa fréquentation occasionnelle par des espèces qui y sont inféodées; d'autant que de nombreux oiseaux d'eau sont signalés par la LPO au niveau de la vallée du Curé, à quelques kilomètres au nord de la ZIP. Ce contexte paysager favorise la présence en été d'un cortège d'oiseaux associés aux milieux agricoles, comportant quelques espèces patrimoniales et remarquables telles que l'Œdicnème criard et les Busards cendré et Saint-Martin. A noter, une tentative de reproduction du Busard Saint-Martin au sein de la ZIP en 2018. Ces rapaces sensibles au risque de collision constituent l'un des principaux enjeux en période de reproduction sur le secteur. Les vastes étendues cultivées sont aussi une zone de zone de chasse privilégiée pour le Milan noir, qui est connu pour être nicheur dans la ZPS du Marais poitevin. Le cortège forestier est caractérisé par la présence de plusieurs rapaces forestiers (la Buse variable, la Chouette hulotte, le Faucon crécerelle, l'Épervier d'Europe et le Hibou moyen-duc). La Buse variable niche probablement au niveau des Chênaies de la ZIP, tandis que plusieurs couples de Faucons crécerelles fréquentent la ZIP et nichent de manière certaine dans l'aire d'étude rapprochée. Les enjeux en période de nidification sont donc modérés à forts, en particulier pour les espèces patrimoniales telles que les Busards cendré et Saint-Martin, le Milan noir et l'Œdicnème criard. Les enjeux en hiver sont relativement faibles et concernent quelques espèces migratrices hivernantes observées à l'unité (Faucon émerillon) ou bien en petits rassemblements (Pipit farlouse), ainsi que des espèces espèces migratrices hivernantes observées à l'unité (Faucon émerillon) ou bien en petits rassemblements (Pipit farlouse), ainsi que des espèces essentiellement sédentaires présente	Pas d'implantation perpendiculaire au sens principal de la migration Limiter le nombre d'éoliennes Prendre en compte la fréquentation du site par les Busards en période de nidification	Fort Nicheurs Faible Hivernants Migrateurs	Risque de dérangements lors de la phase travaux Risque de mortalité par collision pour l'avifaune nicheuse de plaine et les rapaces diurnes (Busards en particulier) Perte d'habitat pour l'avifaune de plaine, notamment les Busards en période de nidification et les Œdicnèmes en période de rassemblements postnuptiaux Risque d'effet « barrière » pour les espèces migratrices Risque de mortalité par collision pour l'avifaune migratrice	EVIT n°1: Choix de l'implantation du parc et des voies d'accès REDUC n°1: Adaptation des périodes de travaux de construction et de démantèlement en fonction du calendrier des espèces REDUC n°2: Arrêt conditionnel des éoliennes la nuit pendant la période d'activité de vol à risque pour les chauves-souris (profite également aux oiseaux, notamment aux migrateurs nocturnes) REDUC n°3: Arrêt des éoliennes durant les journées de fauche et de moisson des parcelles où sont implantées les éoliennes (et les 3 jours suivants) REDUC n°4: Installation d'un système DTBird/Probird SUIV n°4: Suivi écologique du chantier SUIV n°3: Suivi environnemental ICPE post-implantation de la mortalité des chauves-souris et des oiseaux SUIV n°4: Suivi environnemental ICPE post-implantation du comportement des oiseaux sur le parc éolien. SUIV n°5: Suivi environnemental des habitats ACC n°1: Mise en œuvre de jachères fixes durant toute la durée de l'exploitation pour favoriser la présence de l'avifaune de plaine et en particulier de l'Œdicnème	Fail

Critères	Enjeux et contextes	Recommandations		Impacts	Mesures et impacts après mesure
	Les périodes de migration sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate sont caractérisées par des flux migratoires très faibles et diffus, sans couloirs spécifiques définis par la topographie du secteur. Ils sont plus importants et diversifiés en période postnuptiale qu'au printemps, mais restent peu conséquents et sont largement conditionnés par les passereaux tels que les Pipits farlouses, Alouettes des champs et Hirondelles. Les enjeux en période de transit sont donc globalement faibles, hormis pour Les rassemblements d'Œdicnèmes en stationnement automnal.				
Impacts cumulés			Néglige able à modéré	Risque cumulé de collision pour l'avifaune migratrice Risque cumulé de collision pour les chiroptères Impact négligeable pour la flore, les habitats et la faune hors oiseaux et chiroptères	EVIT n*1 : Choix de l'implantation du parc et des voies d'accès REDUC n*2 : Arrêt conditionnel des éoliennes la nuit pendant la période d'activité de vol à risque pour les chauves-souris (profite également aux oiseaux, notamment aux
Incidences Natura	2000		Faible -	Risque de collision / dérangement pour l'avifaune d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Oiseaux) inventoriée sur le site : Bondée apivore, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Engoulevent d'Europe, Faucon émerillon, Milan noir, Œdicnème criard Risque de collision pour les chiroptères d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitats) inventoriés sur le site : Barbastelle d'Europe, Grand murin, Petit rhinolophe	migrateurs nocturnes) REDUC n°3 : Arrêt des éoliennes durant les journées de fauche et de moisson des parcelles où sont implantées les éoliennes (et les 3 jours suivants) REDUC n°4 : Installation d'un système DTBird/Probird SUIV n°3 : Suivi environnemental ICPE postimplantation de la mortalité des chauvessouris et des oiseaux SUIV n°4 : Suivi environnemental ICPE postivitées des chauves souris et des oiseaux
					implantation du comportement des oiseaux sur le parc éolien.

4.3 Contexte humain

Critères		Enjeux et contextes	Recommandations		Impacts Impacts	Mesures et impacts après mesures	
Patrimoine culturel	Faible	Aucun site archéologique n'est signalé au sein de l'aire d'étude immédiate. Une zone de présomption de prescription archéologique est toutefois interceptée par l'extrémité Sud-Ouest de l'aire d'étude immédiate. Le secteur d'étude comptabilise 323 monuments historiques dont 41 monuments classés et 282 monuments inscrits. L'aire d'étude éloignée et la ville de la Rochelle concentrent la grande majorité des monuments (respectivement 99,4% et 99%). Le secteur d'étude compte 6 sites classés (dont un dans l'aire d'étude rapprochée) et 7 sites inscrits (tous dans l'aire d'étude éloignée). Par ailleurs, l'aire d'étude éloignée ne compte aucun site du patrimoine mondiale de l'UNESCO,	Intégrer les éventuelles prescriptions archéologiques dans la définition du projet.	Faible	Aucun site archéologique connu n'est concerné par le projet. Des fouilles préventives préalables pourront toutefois être demandées et d'éventuelles prescriptions et/ou mesures de conservations prescrites. L'impact apparaît faible en l'état actuel des connaissances. En dehors des aspects purement paysagers (traités dans un chapitre ultérieur), L'impact global sur les monuments historiques peut être qualifié de nul. Ni le projet de parc éolien, ni les travaux qu'il engendre ne se trouvent dans un périmètre de protection ou les abords de l'un d'entre eux. De même, on se trouve à l'écart de tout site inscrit ou classé, ZPPAUP, PSMV	Sans objet	Fa

Critères		Enjeux et contextes	Recommandations		Impacts	Mesures et impacts après mesure	S
		aucune ZPPAUP, aucune AVAP, ni aucune site bénéficiant d'un éventuel Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.				最初,现代为"安徽"的"安徽"。 第14 《表现》中代《新文》	
Aspect socio- économique	Faible	La commune de Saint Médard d'Aunis connait une augmentation démographique initiée dès les années 70, qui a été globalement régulière jusqu'aux années 2000 où cette augmentation s'est amplifiée. Au sein du bassin d'emploi de La Rochelle dans lequel elle s'inscrit, le secteur tertiaire marchand fournit environ 2/3 des emplois), alors que le tertiaire marchand (13,4%) et la construction (10,7%) arrivent en deuxième et troisième position.	Sans objet	Nul à positif	Considérant les emplois directs et indirects générés par la filière éolienne, ainsi que les avantages financiers liés à la fiscalité et autres revenus locaux générés par ce genre de projet pour les collectivités locales, on peut considérer l'impact de ce point de vue nul voir positif.	Retombées financières pour les collectivités territoriales (commune, intercommunalité et département)	Nul à positif
Activité agricole	Faible à Moyen	L'aire d'étude immédiate est localisée sur un espace agricole parsemé de quelques petites zones boisées éparses. La monoculture intensives de céréales (maïs, blé, orge) dominent très largement les productions, alternant parfois avec des oléagineux (Colza) et protéagineux (féverole, pois).	Envisager le projet le moins contraignant pour les activités s'exerçant au sein de l'aire d'étude immédiate, et ce dès la phase chantier.	Faible	Au regard de la faible consommation d'espace agricole (0,83 ha permanente + 0.8 ha temporaire), des précautions prises (notamment en termes de périodes, d'usage des chemins), des indemnisations financières et des accords convenus entre les différentes parties afin de préserver l'activité agricole tant au moment du chantier qu'en phase d'exploitation, on peut conclure que l'impact du parc éolien sur l'agriculture est faible. Conformément à la législation en vigueur, un démantèlement du parc éolien avec retour à la vocation agricole de terrains seront réalisés à l'issue de la phase d'exploitation.	Indemnité annuelle pour la géne occasionnée par la présence des éoliennes et de leurs plateformes, des chemins d'accès et des obligations de déneigement et désherbage des aires de montage et chemins d'accès.	Faible
Urbanisme	Faible	La commune de Saint-Médard d'Aunis dispose d'un plan local d'urbanisme (septembre 2015) s'appliquant sur son territoire. L'aire d'étude immédiate est localisée en zone A (agricole) du PLU.	Le projet doit être conforme aux dispositions du PLU (zone A)	Nul	Aucune incompatibilité n'existe entre le PLU et la mise en place d'éoliennes. L'impact est donc nul de ce point de vue.	Sans objet	Nul
Risques Naturels	Faible à Moyen	Une petite zone inondable est à signaler de part et d'autre d'une haie dans l'extrémité Est de l'aire d'étude immédiate, et seule sa bordure situe même en zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe (quelques zones potentiellement sujettes à des inondations de cave). Son emprise se situe en dehors des zones soumises à un aléa	Prise en compte des secteurs inondables, et des zones où la nappe est à faible profondeur.	Faible	Au vu de l'ensemble de ces éléments, il apparaît que le projet est peu exposé aux risques naturels, dès lors que les fondations sont conçues pour résister aux potentiels phénomènes d''inondations de cave". Une étude spécifique sera menée préalablement à la réalisation du projet pour préciser au droit des aménagements la nature des fondations correspondant le mieux à la nature des sols et aux phénomènes susceptibles de se produire. Concernant les risques climatiques, les éoliennes sont équipées de moyens de sécurité permettant de réduire considérablement les risques. Le risque global de ce pont de vue est donc jugé faible.	Équipements de sécurité des éoliennes, notamment en ce qui concerne les aléas climatiques (tempête, foudre, formation de glace).	Faible
Risques technologiques	Faible	L'aire d'étude immédiate et ses abords ne sont concernés par aucun site ou sol pollué, ni aucune activité industrielle ancienne. L'ICPE soumise à autorisation ou enregistrement la plus proche se situe à 5 km (activité de rabotage et la finition du bois) et aucun établissement SEVESO n'est recensé dans un rayon de 10 km, 21 ICPE se situent dans un rayon de 10 kilomètres, dont trois parcs éoliens. L'aire d'étude immédiate n'est concernée par aucun éventuel risque industriel majeur et ne fait donc l'objet d'aucun Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT) approuvé ou en cours d'élaboration, ni aucun Plan Particulier d'intervention. Aucune installation nucléaire n'existe dans un rayon de 10 kilomètres.	Prise en compte des Installations relevant des ICPE les plus proches.	Très faible	Le projet éolien de Saint Médard d'Aunis est donc éloigné de toute source potentielle de risque industriel, technologique ou nucléaire. Seuls d'autres parcs éoliens relevant du régime des ICPE existent dans un rayon de 10 km. Le risque apparaît donc très faible pour cet aspect	Sons objet	Très faible
Servitudes et infrastructures	Moyen	Aucune route départementale ne traverse ou borde l'aire d'étude immédiate. Les plus proches sont les RD64E et RD64 (respectivement 120 et 300 mètres) qui comptent un trafic moyen journalier faible (respectivement 353 véhicule par jour en moyenne pour 3% de poids lourds et 53 véhicule pour 1,3% de poids lourds). Concernant l'aviation, la zone est couverte par des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de La Rochelle	Tout projet au sein de l'aire d'étude immédiate implique de respecter les prescriptions de l'aviation civile et de l'aviation militaire, ainsi que celles définies pour le périmètre de protection éloigné des captages AEP de Fraise et Bois Boulard.	Faible	Environ 360 passages de véhicules lourds et volumineux nécessaires pour le montage du parc éolien. L'impact sur le trafic local est donc relativement important bien que très ponctuel, durant les heures habituelles de travail et répartis sur la durée du chantier. Le choix des accès ou leur aménagement sera réalisé de façon à n'avoir aucune incidence quant à la nature des transports (poids, hauteurs). Le projet n'est pas de nature à impacter l'aviation civile ni l'aviation militaire. Il respecte par ailleurs les distances préconisées concernant les lignes électriques. L'impact sur les télécommunications et	Équipements de sécurité des éoliennes (balisage) et éventuelles mesures permettant de pallier les possibles perturbations des conditions de réception de la télévision.	Faible

Critères	lane	Enjeux et contextes	Recommandations		Impacts	Mesures et impacts après mesures
		- Ile de Ré et se situe sous la zone réglementée LF-R 49 A1 Cognac de l'aviation militaire. Aucune ligne électrique HTA aérienne ne traverse ni ne borde l'aire d'étude immédiate. Concernant les télécommunications, l'aire d'étude n'est pas concernée par d'éventuelles servitudes ou faisceaux hertziens, hormis une servitude radioélectrique de type PT2LH de France Télécom. L'aire d'étude immédiate se situe également en dehors de toute servitude liée à la sécurité (servitudes radioélectriques gérées par le Ministère de l'intérieur ou radar Météo France). L'aire d'étude immédiate se situe au sein d'un périmètre de protection éloigné des captages AEP de Fraise et Bois Boulard.			radiocommunications est considéré nul. En cas de perturbation de réception de la télévision, des mesures seraient mises en place pour pallier les dysfonctionnements. Le projet se trouve en dehors des servitudes liées aux systèmes de sécurité (radar Météo France et systèmes de communications radioélectriques notamment du SDIS), il ne génèrera aucun impact de ce point de vue. Le porteur de projet s'engage à respecter les prescriptions de sécurité transmises par le SDIS 17. Le risque d'impact est donc jugé globalement faible.	
Acoustique	Faible	L'aire d'étude immédiate se situe dans un secteur agricole/boisé, à l'écart des zones habitées. Les seules éventuelle sources de bruit non naturelles proviennent du trafic sur les voies proches, des activités agricoles ou du vent dans le feuillage.	Sans objet	Faible	Les simulations réalisées dans le cadre de l'étude acoustique réalisée par VENATHEC ont permis de mettre en évidence que le projet ne génère aucune tonalité marquée quelle que soit la vitesse de vent, les niveaux de bruit ne révèlent aucun dépassement des seuils réglementaires. Si les émergences limites réglementaires peuvent être dépassées en périodes diurne et nocturne dans certaines conditions de vent, des plans de fonctionnement comprenant bridage et/ou arrêt d'une ou plusieurs machines ont été définis et permettent d'être conforme aux seuils réglementaires. L'impact est donc jugé faible de ce point de vue.	Pour valider la conformité du mode de fonctionnement des éoliennes défini (arrêt/bridage), le maître d'ouvrage fera réaliser une campagne de mesures acoustiques au niveau des différentes zones à émergence réglementée lors de la mise en fonctionnement des installations. Ces mesures de contrôle devront s'effectuer pour les différentes configurations de vent et périodes (jour, nuit). Les résultats des mesures permettront, le cas échéant, d'adapter le fonctionnement des éoliennes aux conditions réelles de l'exploitation.
	Faible	Sans objet	Sans objet	Très faible	Par nature (source d'énergie propre, non génératrice de dégradation de la qualité de l'air, de l'eau et des sols, matériaux utilisés sains), l'énergie éolienne n'est pas susceptible d'engendrer de perturbations environnementales pouvant générer des incidences sanitaires. Des précautions sont par ailleurs prises concernant l'acoustique pour rester conforme à la réglementation. Comme on a pu le voir, l'effet stroboscopique reste limité dans le temps et l'espace, et il n'a jamais été mis en évidence d'impact direct de cet effet sur la santé humaine, de même que pour les infrasons. Les champs électromagnétiques sont également trop faibles pour impacter la santé humaine.	Équipements de sécurité des éoliennes

4.4 Le paysage

Critères		Enjeux et contextes	Recommandations		Impacts	Mesures et impacts après mesures
Aire d'étude éloignée	Moyen à fort	L'aire d'étude éloignée est située sur plusieurs régions naturelles : la plaine alluviale du marais Poitevin dans la partie Nord, le plateau d'Aunis dans la partie centrale et la plaine alluviale du marais de Rochefort dans la partie Sud. Le plateau d'Aunis occupe environ les 2/3 de la superficie de l'aire d'étude éloignée. La perception est faible à moyenne depuis les principales agglomérations. En l'absence de dénivelés marqués, malgré de nombreux petits boisements haies et éléments bâtis présents sur le plateau, les vues lointaines depuis les axes routiers relèvent d'un enjeu fort dans la partie Nord, fort à moyen dans la partie Ouest et moyen à fort dans la partie Sud. Nord, L'enjeu est d'autant plus important dans les secteurs de marais où l'espace est ouvert et ne présente que très peu de filtres.	Prise en compte des axes routiers pour l'orientation des éoliennes notamment la RN 11, RD 137, 911 Le canal de Marans, les plaines alluviales du Marais Poitevin et du Marais de Rochefort, la bande littorale induisent une sensibilité en termes de paysage et de natrimojne historique à	Faible	L'aire d'étude éloignée présente principalement des secteurs ouverts et plus ponctuellement des secteurs fermés. Dans l'aire d'étude éloignée, les disparités sont importantes. La topographie mais surtout la localisation des boisements génèrent de nombreux contraste territoriaux. Les secteurs ouverts sont majoritaires et occupent principalement les parties centrale Nord et Ouest de l'aire d'étude éloignée. Les parties Est et Ouest offrent également des secteurs ouverts mais également des espaces importants plus fermés. Dans les secteurs ouverts l'horizon dégagé met directement en contact le ciel et la terre. Le moindre objet qui s'y interpose est vu de très loin. Le projet de parc pourra être appréhendé plus facilement et sera présent dans le paysage. Au fur et à mesure de l'éloignement les éoliennes seront moins visibles et donc moins présentes dans le paysage. Dans les secteurs plus fermés, l'effet conjugué de la topographie et des plans successifs d'écrans végétaux atténuera, tronquera ou empêchera les visibilités sur le projet. La multiplicité des filtres compliquera la perceptibilité et la lecture du projet, même sur ces paysages de plateau.	Sans objet
Aire d'étude rapprochée	Fort	L'aire d'étude rapprochée est presque entièrement située dans l'unité paysagère de la plaine d'Aunis. Le relief est peu parqué voir très plat. Les altitudes oscillent entre 10 et 70 m. Les parties Ouest, Sud et Est proches de l'aire d'étude immédiate comptent quelques boisements de tailles très diverses. La partie Nord également mais dans une moindre mesure. Les boisements peuvent être présents sur le plateau mais sont plus nombreux le long des cours d'eau dans les vallées et valons à la topographie peu marquée. De nombreux bourgs et hameaux sont présents au sein de cette aire d'étude. Les enjeux sont forts sur ce territoire au paysage ouvert.	Prise en compte des lignes structurantes du paysage : vallée de Saint-Christophe, vallées des ruisseaux le Machet et le Traquenard et le Virson, ainsi que la RD 939, respectivement au Sud, au Nord et à l'Est.	Modéré	Les impacts sont globalement nul à faible (70 %) des photomontages. Les enjeux principaux dans l'aire d'étude rapprochée concernent les hameaux ou agglomérations situés aux abords directs du site d'implantation du projet éolien. Dans ce territoire qui se caractérise par un bâti dispersé, les hameaux sont nombreux et cernent l'aire d'étude immédiate. Les secteurs bâtis de l'aire d'étude rapprochée bénéficient, pour certains, de situations visuelles abritées vis-à-vis du projet éolien. Pour d'autres, l'absence de relief et de filtres visuels entraînent un impact modéré à fort pour la Martinière. Les autres hameaux voisins du site présentent des impacts globalement modérés. C'est notamment le cas pour les hameaux les plus proches (Machet, Le Moulin Neuf, Les Touches, Beauregard, La Pernelière, La Navisselière). Quelques bourg et hameau plus éloignés subissent également un impact modéré (Fontpatour, Aigrefeuille-d'Auni). Les impacts dans cette aire d'étude sont faibles à « modérés à fort » (14,4 % des photomontages d'impact nul à faible, 46,4 % d'impact faible à modéré et 35,7% d'impact modéré et 3,5 % d'impact fort. La proximité et la configuration des paysages expliquent pour beaucoup l'importance croissante des impacts modérés dans l'aire d'étude	Sans abjet N
Aire d'étude immédiate	Fort	L'aire d'étude immédiate est quelques des cultures quelques boisements et lande. Quelques haies subsistent sur ce plateau dégagé et ouvert. Aucun Monument Historique n'est recensé dans l'aire d'étude immédiate.	Une attention particulière doit être apportée à la bonne intégration des éléments d'un projet dans cette aire d'étude.	Fort	rapprochée. Le projet de parc éolien constitue un élément prépondérant dans le paysage de l'aire d'étude immédiate. Les éoliennes sont omniprésentes et incontournables dans ce paysage ouvert, procurant ainsi un impact fort dans l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. Le projet peut y être appréhendé dans son ensemble même si quelques boisements et haies peuvent ponctuellement fragmenter les vues.	Sans objet

Visibilités – covisibilités - intervisibilités	Moyen	L'aire d'étude éloignée comptabilise 4 parcs éoliens en services ou autorisés pour un total de 19 machines. Viennent s'y ajouter 4 parcs en instructions pour un total de 31 machines. Des enjeux de covisibilité sont donc évidents, de même que des enjeux d'intervisibilité avec certains Monuments Historiques ou sites inscrits depuis les aires d'étude rapprochée et éloignée.	Prise en compte des parcs écliens en services, autorisés et en instruction, ainsi que des monuments, des sites paysagers classés et inscrits dans l'analyse des impacts, et plus particulièrement les 3 tours de la Rochelle, l'estuaire de la Charente, Surgères, le canal de Marans.	Modéré	Les covisibilités avec les monuments historiques ou les sites protégés sont rares. Sept monuments (3 inscrits et 4 classés) présentent des sensibilités réparties de la manière suivante : faible (un classé, un inscrit), faible à modéré (2 inscrits, un classé), modéré à fort (2 classé). Le plus proche est situé à 7,1 km. Le niveau des impacts s'échelonne entre faible 2 (1 inscrit, 1 classé), faible à modéré 3 (2 inscrits, 1 classé), modéré à fort 2 (2 classés). Le nombre de parcs dans l'aire d'étude éloignée – 3 parcs en services (16 éoliennes), 1 parc autorisé (3 éoliennes) et 4 parcs en instruction (31 éoliennes) – favorise fortement les intervisibilités entre le projet et les autres parcs éoliens. Il s'interpose entre deux secteurs préférentiels du développement de l'éolien dans la partie Nord-Ouest du département de Charente Maritime. Il est isolé dans un rayon entre 5 km et 7 km. L'éloignement atténue les visibilités sur les éoliennes et les intervisibilités avec les autres parcs.	Sans objet	Modéré
Mitage	Moyen	La présence potentielle de 8 parcs pour un total de 50 machines	Cette densité toute relative de parcs éoliens dans le périmètre d'étude nécessite d'étudier les risques de saturation visuelle.	Modéré	Le projet est situé dans un environnement ou des parcs existent et s'imposent dans le paysage. Il s'interpose entre deux secteurs préférentiels du développement de l'éolien dans la partie Nord-Ouest du département de Charente Maritime. Il est isolé dans un rayon entre 5 km et 7 km. Il représente un nouveau secteur de développement de l'éolien pouvant représenter le trait d'union entre le secteur Nord et le secteur Sud. L'éloignement atténue les visibilités sur les éoliennes et les intervisibilités avec les autres parcs, cependant il reste perçu comme une entité à part entière. La différence de plan avec les autres parcs reste perceptible.	Sans objet	Modéré
Paysages emblématiques ou d'intérêt	Fort	Les situations sont très ouvertes dans l'ensemble de l'aire d'étude. Quelques boisements caractérisent les abords de l'aire d'étude immédiate sans réelle incidence pour limiter l'impact visuel.	L'un des enjeux du territoire réside dans la capacité à considérer le caractère emblématique de certains monuments dans la définition de tout projet. L'étude doit permettre en particulier d'évaluer les impacts sur les différents éléments protégés réglementairement.	Faible	Deux monuments historiques présentent des sensibilités, la Tour Saint-Nicolas et la Tour de la Lanterne. Le site inscrit de la vielle ville de la Rochelle qui englobe les deux monuments cités précédemment affiche également une sensibilité. Les monuments historiques et les sites sont relativement bien préservés. Les impacts générés sont globalement faibles de ce point de vue.	Sans objet	Faible

				- 'y - - - - - - - - - - - - -
				f i
				A summer of the state of the st
				. ,
				. 1
			,	!
				}
				!
				٠.